



CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele - Belgium
Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 - Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34



Fiche de sécurité

Regulation EC No 1907/2006 Art.31

Nom du produit : MARKER PEN blue **Date de création/révision :** 22.11.10
Ref.Nr.: BB10361-2-221110 **Remplace :** 31.10.07

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : MARKER PEN blue
Vrac

Application : Peintures

Nom de la société : **CRC Industries Europe bvba**
Touwslagerstraat 1
9240 ZELE
Belgium
Tel.: (+32)(0)52/456011
Fax: (+32)(0)52/450034
E-mail : hse@crcind.com

Numéro d'appel d'urgence : (+32) (0)52/45 60 11
Belgique : Antigifcentrum/Centre Antipoisons: 070 - 245 245

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland	Asemanrinne 13, 08500 Lohja AS	(+358)(0)19/32921	(+358)(0)19/383676
CRC Industries France	12, Bld des Martyrs de Chateaubriant F-95102 Argenteuil Cédex	(+33)(0) 1/34112000	(+33)(0)1/34110996
CRC Industries Deutschland	Südring 9, 76473 Iffezheim	(+49)(0)7229/3030	(+49)(0)7229/303266
CRC Industries Iberia	Gremio del cuero S/N, 40195 Segovia	(+34)921/427546	(+34)921/436270
CRC Industries Sweden	Kryptogatan 14, 43153 Mölndal	(+46)(0) 31/7068480	(+46)(0)31/273991

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Santé et Sécurité : Inflammable
Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
Irritant pour la peau.

Environnement : Suivant directive 99/45/CE non-classifié

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° CAS	EINECS	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
xylène	1330-20-7	215-535-7	30-60	Xn	10-20/21-38	A
titanium dioxide	13463-67-7	236-675-5	30-60	-	-	B

Explication notes						
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						

(* Explication des phrases de risques: chapitre 16)

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales :	En cas de symptômes persistants, faire appel à un médecin
Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant quelques minutes Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Contact avec la peau :	Laver au savon. Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Inhalation :	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
Ingestion :	Il ne se produira probablement pas d'ingestion

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (sans propulseur):	25 °C (en vase clos)
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Moyens d'extinction :	Eau, mousse, dioxyde de carbone ou agent sec
Procédures de lutte contre l'incendie :	Garder à l'abri du vent En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles :	Porter un vêtement de protection approprié.
Les méthodes de nettoyage :	Balayer ou ramasser la matière répandue et la déplacer dans un endroit sûr Mettre dans un récipient approprié

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Les précautions usuelles pour la manipulation des produits chimiques devront être observées Assurer une ventilation adéquate
Stockage :	Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le

contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit

Assurer une ventilation adéquate

inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.)

la peau et les mains : Porter des gants

les yeux : Porter des lunettes.

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm
		STEL	100 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales :			
Belgique			
xylène	1330-20-7	GW/VL	50 ppm
		KTW/VCD	100 ppm
titanium dioxide	13463-67-7	GW/VL	10 mg/m3
limites d'exposition professionnelle nationales : Suisse			
xylène	1330-20-7	MAK	100 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales :			
France			
xylène	1330-20-7	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm
titanium dioxide	13463-67-7	VME	10 mg/m3

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (pour aérosols sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide.
couleur :	Bleu.
odeur :	Aromatique.
Point/intervalle d'ébullition :	> 100 °C
Densité relative :	0.9 Non connu.
pH :	Non applicable.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité de vapeur :	Non connu.
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Point d'éclair :	25 °C (en vase clos)
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non connu.
Vitesse d'évaporation :	Non connu.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter :	Eviter surchauffage
Matières à éviter :	Agent comburant
Produits de décomposition dangereux :	CO,CO2

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation :	Nocif par inhalation. Concentrations élevées peuvent causer des effets narcotiques.
---------------------	--

Ingestion :	Il ne se produira probablement pas d'ingestion
Contact avec la peau :	Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner une irritation.
Données toxicologiques :	Pas de données expérimentales disponibles

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité :	Pas de données expérimentales disponibles Pas de renseignements disponibles Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
----------------------	---

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :	Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets. La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale
------------------	---

14. TRANSPORT

Numéro UN :	1263
Route/Chemin fer - ADR/RID :	UN1263 Peintures Classe : 3, PG : III, Classe code : F1Etiquette : 3, Tunnel : (D/E)
Mer - IMDG :	UN1263 Peintures Classe : 3, PG : IIIEtiquette : 3
EmS	F-E,S-E
Air - IATA/ICAO :	UN1263 Paint Classe : 3, PG : IIIEtiquette : RFL

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbol(s) de danger :	Xn : NOCIF
Phrases de risque (R) :	R10: Inflammable. R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
Phrases de conseils de prudence (S):	S2: Conserver hors de la portée des enfants. S46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Contient :	Contient: xylène

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales. Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

***Explication des phrase de risques:** R10: Inflammable.
R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38: Irritant pour la peau.

Cette fiche de sécurité peut déjà, à ce moment précis, être révisée pour des raisons liées à la législation, à la disponibilité des composants, ou à des expériences nouvellement acquises. La dernière version de cette fiche technique, qui est la seule valable, vous sera envoyée sur simple demande, ou peut être trouvée sur notre site Internet : www.crcind.com. Nous vous recommandons de vous enregistrer sur notre site Internet pour ce produit, afin de recevoir automatiquement chaque dernière version future.